

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-158

OBJET : Autorisation de stationnement, 4 Place de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le samedi 27 juillet 2024 de 9h30 à 18h00

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par **Mme HALOT Soizic** visant à faire réserver des places de stationnement devant le **4 Place de l'Eglise** à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le samedi 27 juillet 2024 de 9h30 à 18h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 4 Place de l'Eglise, le 27 juillet 2024 à partir de 9h30 jusqu'à 18h00, pour un camion de déménagement de 20m3.



Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme HALOT Soizic,
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le directeur de l'ARD,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 12 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON